

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ  
VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE  
réunie le mardi 13 décembre 2016

RAPPORT ANNUEL 2016

**Contexte : Article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales**

*« Dans les communes de plus de 5000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. »*

La Ville de Neuilly-Plaisance a créé sa commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées par une délibération du 12 février 2007.

Les membres de la commission, suite au renouvellement du Conseil Municipal en 2014, sont les suivants :

- Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, en qualité de Président,
- Madame Corinne DOMINGUEZ, Maire-Adjoint Déléguée aux Affaires sociales, à la Solidarité, à la Petite enfance, à la Santé et au Handicap,
- Madame Katia PONCHARD, Conseillère Municipale Déléguée au Handicap,
- Monsieur Joseph FERRERI, Conseiller Municipal Délégué à la Circulation,
- Madame Maria DIAS, Conseillère Municipale Déléguée aux Aides à Domicile,
- Monsieur Mehrez ASSAS, Conseiller Municipal Délégué à la Formation des jeunes,
- Monsieur Georges BRECHU, Association des Familles de Déficients Auditifs de Seine-Saint-Denis,
- Monsieur Jean-Pierre CHRETIEN, Association pour Adultes et Jeunes Handicapés,
- Madame Marie-Magdeleine MARCE, Association Consommation, Logement et Cadre de Vie,
- Madame Michelle SCRIBOT, Association des Paralysés de France (APF),
- Monsieur Alain MORENO, en tant que représentant des commerçants sédentaires de la ville, Président de l'association Union des commerçants, Entrepreneurs, Artisans et Industriels Plus de Neuilly-Plaisance (UCEAI+),
- Madame Evelyne BONGARD, en tant que représentant des personnes âgées, Maire-Adjoint Déléguée aux Affaires Générales, au Foyer de l'Amitié-l'Escapade, au Conseil des Aînés et à la Conciliation.

La commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

## Informations administratives

Personnes à contacter dans le cadre de la Commission :

**Elus :**

Madame Katia PONCHARD, Conseillère Municipale

Madame Corinne DOMINGUEZ, Maire-Adjoint

**Administratif :**

Mademoiselle PICHERY, Directrice Générale Adjointe

Auprès de la Mairie de Neuilly-Plaisance

6 rue du Général de Gaulle

93360 Neuilly-Plaisance

 01 43 00 96 16

Mail : [contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

## Quelques données chiffrées relatives au handicap

Plus de onze ans après la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, voici quelques données locales récentes relatives au handicap :

Il est nécessaire de rappeler qu'il est difficile d'obtenir des données fines et actualisées.

En France, 1 million de personnes bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé, sur 12 millions de personnes touchées par un handicap.

Au sein du département de la Seine-Saint-Denis, chef de file de l'action sociale, sera lancé **le plan Défi handicap** (2017-2021), avec 16 millions d'euros supplémentaires alloués aux prestations départementales, qui prévoit de :

- **Renforcer l'offre** de places dans les établissements d'accueil existants : 28 places supplémentaires en internat et 100 places en externat. De nouveaux établissements vont être construits : deux foyers de vie supplémentaires de 55 places et un foyer d'accueil médicalisé de 35 places. Un dispositif d'accueil familial va également être développé : 50 places seront ainsi disponibles. L'objectif assigné est de 1000 places à l'horizon 2025.
- Créée il y a dix ans, la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Seine-Saint-Denis s'occupe d'ouvrir des droits aux personnes en situation de handicap. Cette dernière reçoit 37 000 dossiers, 110 000 demandes et prend 135 000 décisions à l'année qui se répercutent directement sur le quotidien des personnes. Le second objectif du plan Défi handicap est de **combler le retard** accumulé dans l'instruction des dossiers à la MDPH 93 : le pourcentage de dossiers traités en moins de quatre mois par la MDPH s'élevait à 9% en 2013 et il est passé à 45% début 2016.
- **Innover** pour diversifier l'offre de services en créant une structure pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en situation de handicap psychique. Développer les pensions de famille et l'accompagnement en logement ordinaire pour des personnes en situation de handicap psychique ou mental stabilisé et réflexion sur des lieux d'accueil adaptés aux personnes handicapées vieillissantes.
- **Mieux accompagner** avec le nouveau dispositif, Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT), destiné à mettre en œuvre des solutions d'accompagnement d'un enfant ou d'un adulte handicapé. Ce dernier propose que tous les acteurs (MDPH, agences régionales de santé, rectorats, conseils départementaux, gestionnaires d'établissement) s'organisent et se coordonnent pour construire avec les personnes handicapées et leurs familles des réponses à leurs besoins.

### Scolarité :

44 enfants en situation de handicap sont scolarisés à Neuilly-Plaisance (34 enfants en 2015-2016), dont 12 au sein de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) à l'école élémentaire Bel Air.

Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes).

Les enfants sont accueillis au sein de plusieurs écoles de la commune :

<b>Enfants en situation de handicap scolarisés à Neuilly-Plaisance (2016-2017)</b>	
<b>Ecoles</b>	<b>Enfants</b>
maternelle Letombe	2
maternelle Frapié	2
maternelle Victor Hugo	2
maternelle Doumer	2
maternelle Bel Air	2
maternelle Foch	1
élémentaire Cahouettes	4
élémentaire du Centre	3
élémentaire Herriot	5
élémentaire Bel Air	5 + 12 (ULIS)
élémentaire Joffre	2
élémentaire Victor Hugo	2

#### **Petite enfance :**

Les crèches nocéennes accueillent également des enfants en situation de handicap.

En 2016, ils sont au nombre de 7 : 3 enfants en accueil régulier et 4 enfants reçus ponctuellement à la halte-jeux (5 enfants au total étaient accueillis en 2015-2016).

#### **Emploi :**

2,51 millions de personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative de leur handicap (RQTH) sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH). Parmi eux :

- 81% occupent un emploi ordinaire,
- 8% travaillent au sein d'un établissement et service d'aide par le travail (ESAT),
- 7% occupent un emploi en entreprise privée avec une aide à l'emploi de travailleurs en situation de handicap,
- 2% occupent un emploi spécifique dans la Fonction publique,
- 2% travaillent en entreprise adaptée (EA).

La loi fixe à tout établissement privé ou public de 20 salariés et plus une obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur minimale de 6% de son effectif total. Les employeurs privés et publics peuvent s'acquitter de cette obligation légale d'emploi selon plusieurs modalités. Ils peuvent également contribuer indirectement à l'emploi des personnes en situation de handicap, en ayant recours à des prestations fournies par le secteur protégé.

#### **Personnel communal à Neuilly-Plaisance :**

A ce jour, 20 agents (19 agents en 2015) sont officiellement reconnus de la qualité de travailleurs handicapés, soit 4,04% de l'effectif total (sur 495 employés).

## Diagnostic accessibilité - Dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

L'agenda d'accessibilité programmée de la Ville de Neuilly-Plaisance a été adopté par le Conseil Municipal du 30 septembre 2015, après avoir été présenté à la Commission Communale d'Accessibilité le 1er juillet 2015, et modifié selon les remarques de ladite commission.

L'Ad'AP a été déposé en Préfecture le 6 octobre 2015, et approuvé par arrêté préfectoral en date du 7 février 2016.

Pour rappel, la Ville compte 62 établissements recevant du public et 44 km de voirie.

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) sont constitués de tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes extérieures sont admises, en plus du personnel. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, qu'il soit libre, restreint ou sur invitation.

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) sont classifiés sous 5 catégories selon leur capacité d'accueil :

- Catégorie 1 Supérieure à 1 500 personnes
- Catégorie 2 Capacité de 701 à 1 500 personnes
- Catégorie 3 Capacité de 301 à 700 personnes
- Catégorie 4 Inférieure à 300 personnes à l'exception des établissements compris dans la 5ème catégorie
- Catégorie 5 Etablissements dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas les chiffres fixés par la réglementation de sécurité.

L'instruction des Ad'AP se fait d'abord en Mairie pour les ERP de 5<sup>e</sup> catégorie (inférieur à 100 personnes).

Pour les ERP de catégorie 1 à 4, l'instruction se fait directement en Préfecture avec copie du dossier adressée en Mairie, à l'exception des ERP qui peuvent réaliser leurs travaux dans un délai de trois ans maximum.

Il est important de rappeler que cette mise en conformité ne fait l'objet d'aucune subvention de l'Etat. Aussi, pour la commune de Neuilly-Plaisance, au regard de la diminution des dotations de l'Etat et des prélèvements au titre de la péréquation sur nos recettes, l'exécution de cet Ad'AP pourrait varier selon les décisions prises par le Gouvernement.

**Bilan des mises en accessibilité réalisées en 2016, conformément à l'Ad'AP :**

Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement	Classement sécurité incendie	Estimation financière de la mise en accessibilité	Année de réalisation des travaux
Groupe Scolaire du Centre	29-31, rue du Général Leclerc 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	39 000,00 €	2016
Maternelle Paul Letombe	44, avenue des Fauvettes 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	10 296,00 €	2016
Cinéma « La Fauvette »	21, avenue Daniel Perdrigé 93360 Neuilly-Plaisance	Type L 4 <sup>ème</sup> Catégorie	3 800,00 €	2016
Marché du Plateau d'Avron	Place Stalingrad 93360 Neuilly-Plaisance	Type M 5 <sup>ème</sup> Catégorie	936,00 €	2016
Parc des Coteaux d'Avron	93360 Neuilly-Plaisance	IOP	936,00 € (dérogation obtenue le 05/02/2016)	2016
<b>Total :</b>			<b>54 968,00 €</b>	

Les objectifs de l'Ad'AP, au titre de l'année 2016, ont été remplis, mis à part un aménagement en cours de réalisation au sein du réfectoire de l'école du Centre afin de faciliter l'accès à celui-ci.

Les nouveaux commerces ne sont pas soumis aux Ad'AP car la mise aux normes s'effectue durant les travaux d'installation.

**Mise à jour des dernières informations reçues :**

**PARTIE I : COMMERCES ET PROFESSIONS LIBERALES Ad'AP**  
**Uniquement ERP 5<sup>ème</sup> catégorie**

Nom du demandeur et adresse de la construction	N° dossier/ Date de dépôt	
<b>LABORATOIRE</b> Bio-Vsm Lab 22 bd Gallieni	AT N°15C0022 28/09/2015	ACCORD TACITE le 10/03/2016.
<b>BOULANGERIE PETIT</b> 1 av. Foch	AT N°15C 0029 10/11/2015	ACCORD TACITE le 23/03/2016
<b>CAFE DU CENTRE</b> 40 av. Foch	AT N°15C 0030 13/11/2015	ACCORD TACITE le 25/03/2016

**Ad'AP déposés après le 1<sup>er</sup> janvier 2016**

<b>Nom du demandeur et adresse de la construction</b>	<b>N° dossier/ Date de dépôt</b>	
<b>ELLE &amp; LUI ESTHETIQUE</b> 71 ter av. Foch	AT N°16C0003 05/02/2016	ACCORD TACITE le 18/06/2016
<b>ECM Auto-école</b> 32 rue de la Pelouse	AT N°16C0004 22/02/2016	Déclaré incomplet le 10/03/2016 REFUS le 10/06/2016
<b>Librairie ANANKE</b> 20 rue du Général de Gaulle	AT N°16C0010 11/05/2016	ACCORD TACITE le 04/11/2016
<b>ZHYM Beauté</b> 29 ter av. Foch	AT N°16C0013 20/09/2016	ACCORD TACITE prévu le 27/01/2017

**PARTIE II : ETABLISSEMENTS Ad'AP**

Uniquement ERP autre que 5<sup>ème</sup> catégorie  
(au-delà de 100 personnes, en capacité d'accueil)

Ces dossiers sont transmis directement en préfecture par les demandeurs

Avec copie à la commission communale d'accessibilité

Ces dossiers peuvent comprennent plusieurs adresses d'établissements parfois

<b>Nom du demandeur et adresse de la construction</b>	<b>Date de dépôt</b>	
<b>LE CHOUCAS</b> Hôtel communal Nambride 74740 SIXT-FER-A-CHEVAL	en cours de réalisation suite à une erreur matérielle	

**PARTIE III : NOUVEAUX COMMERCES**

**Non soumis aux Ad'AP car mise aux normes durant les travaux d'installation**

<b>ESR NEUILLY</b> (auto-école) 3bis bd Gallieni (AT) Dérogation demandée au Préfet car salle de code en sous-sol	AT N°15C 0008 17/08/2015	ACCORD TACITE LE 18/12/2015
---	-----------------------------	-----------------------------

Il est à préciser que, suite à l'agrandissement du magasin INTERMARCHE, sis 24 rue Paul Vaillant-Couturier, la Ville a reçu une attestation établie par un bureau spécialisé indiquant que le bâtiment est conforme et accessible.

### ✓ Accessibilité des transports, mobilité :

La loi oblige les autorités de transports publics à réaliser des schémas directeurs d'accessibilité. Selon l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle (l'OBIACU), en 2012, seuls 61% d'entre eux avaient été adoptés, et 15% n'avaient même pas commencé. Les difficultés se concentrent surtout dans les petites communes. De même, les plans d'accès à la voirie et à l'espace public (intitulés "PAVE") ont été adoptés par 38% des communes de plus de 50 000 habitants mais seulement par 8% de celles de moins de 200 habitants.

Le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) de Neuilly-Plaisance n'a pas été encore élaboré, car la priorité a été donnée aux établissements recevant du public. Pour ce faire, la Ville fera appel à un cabinet spécialisé, d'ici 2017, au vu des compétences nécessaires à l'élaboration de celui-ci.

Pour l'APF, qui considère qu'une ligne est accessible quand tous ses arrêts le sont, seules 42 % des lignes de bus sont accessibles aux handicapés moteurs. Avec des situations contrastées : rien qu'en Ile-de-France, les 63 lignes parisiennes sont aux normes, mais en banlieue seules 89 sur 274 le sont. Les réseaux souterrains ont été écartés de l'échéance de 2015.

La municipalité a réussi à obtenir la mise en accessibilité de la gare RER de Neuilly-Plaisance (ascenseurs) et continue à se battre pour obtenir la mise en accessibilité du côté sud (côté RN34).

Durant l'été 2015, les cinq arrêts de bus se trouvant Chemin de Meaux ont été mis en accessibilité par le Conseil Départemental.

Pour rappel, la Ville, en collaboration avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), a lancé une consultation pour un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (recherche d'un cabinet spécialisé) en vue de réaliser l'accessibilité des 24 arrêts de bus sur la commune qui n'ont pas été aménagés. Coût de la mission : 21 240 € TTC.

Le 18 novembre dernier, le STIF a confirmé que la Ville de Neuilly-Plaisance percevrait une subvention de **213 500 euros**. Le reste à charge de la Ville est évalué à **152 500 euros**. Actuellement, la Commune travaille avec un cabinet de maîtrise d'œuvre en vue de rédiger le marché de travaux qui sera lancé afin de retenir l'entreprise en charge des adaptations de voirie, lors de l'installation des abribus adaptés. Il est à noter que l'ensemble des arrêts ne pourra pas être réalisé du fait des contraintes techniques de voirie propres à chacun.

Rappelons également que la Ville met à disposition des personnes âgées et handicapées un service gratuit de navettes, du lundi au vendredi toute la journée et les dimanches matins sur simple appel en mairie (possibilité aussi de réserver).

Une convention de mise à disposition pour la mutualisation d'un véhicule adapté avec la Maison d'Accueil Spécialisé de Neuilly-Plaisance a été conclue. Celle-ci a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Le véhicule est mis à la disposition des Nocéens le mercredi toute la journée de 8h45 à 17h sur rendez-vous. Des utilisations supplémentaires et ponctuelles sont envisageables, en fonction des besoins de la MAS qui reste prioritaire sur l'utilisation dudit véhicule.

Enfin, durant l'été 2016, à l'occasion des travaux effectués sur les réseaux d'assainissement, des embellissements et des mises aux normes de la voirie ont été réalisés rue du Général de Gaulle, tronçon compris entre l'avenue Foch et la rue Paul Vaillant Couturier, dans la continuité des travaux effectués durant l'été 2013 sur le tronçon de l'avenue Foch, compris entre la rue du Général de Gaulle et l'avenue Clemenceau.

✓ **Accessibilité au cadre bâti :**

Les réalisations de la Ville accessibles sont les suivantes :

- ✓ Maison de la Culture et de la Jeunesse, depuis sa construction (1977). La mise en accessibilité des toilettes a été revue lors de l'été 2015,
  - ✓ Aire d'accueil des gens du voyage, dotée d'un emplacement pour personne à mobilité réduite sur les sept existants (2010),
  - ✓ Tronçon de l'avenue Foch, entre la rue du Général de Gaulle et l'avenue Georges Clemenceau (été 2013).
  - ✓ Accueil des Services Techniques (été 2013), 2-4 allée Roland Garros,
  - ✓ Extension de l'école maternelle Foch (été 2013), 93 avenue Foch,
  - ✓ Aire de jeux de la Voie Lamarque, à proximité de la place Mermoz (été 2013),
  - ✓ Crèche Pirouettes-Cahouettes (mars 2014), 30 rue des Cahouettes,
  - ✓ Accueil de l'Hôtel de Ville, du service des affaires scolaires et de l'enfance (été 2014),
  - ✓ Aire de street workout, au stade municipal sis 27 rue Marguerite, inaugurée au mois de juin 2015 et régulièrement fréquentée par des personnes en situation de handicap, notamment par l'IME du Perreux-sur-Marne et l'association BODY ART Athlètes de Rue 93 dont certains membres sont en situation de handicap.
  - ✓ Cinéma La Fauvette, 21 avenue Daniel Perdrigé (été 2015) : rampe d'accès et création de deux places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap.
  - ✓ Ecole du Centre, 31 bis rue du Général Leclerc (été 2015) : création d'une toilette PMR mixte, accessibilité de deux salles de classe et du bureau du Directeur.
- ✓ **Réalisations inscrites au sein de l'Ad'AP pour l'année 2016 et réalisées :**
- ✓ Cinéma La Fauvette, 21 avenue Daniel Perdrigé : accessibilité de la caisse du cinéma et des toilettes terminée.
  - ✓ Maternelle Paul Letombe, 44 avenue des Fauvettes : Accès à l'école, pose d'un visiophone à l'entrée, aménagement de la cour d'école, création d'une toilette PMR mixte et adaptation du bac à douche.
  - ✓ Marché du Plateau d'Avron : notamment pose de grilles sur les avaloirs.
  - ✓ Parc des Coteaux d'Avron : notamment sanitaires du parc.

## Recensement de l'offre de logements

La Ville de Neuilly-Plaisance a saisi les différents bailleurs sociaux afin de pouvoir recenser les logements accessibles sur la Ville. Il est toujours difficile d'obtenir des renseignements précis, et la Ville a dû les relancer à de nombreuses reprises via mails, courriers et téléphone.

A ce jour, l'offre de logements est de **848 logements accessibles** et de **527 logements adaptés** aux personnes à mobilité réduite. Les travaux actuellement en cours pour l'installation d'une rampe d'accès au sein de la résidence ARPEJ permettront de bénéficier des 12 logements adaptés se trouvant au sein de ladite résidence sise 4 rue Michel Debré.

Bailleurs	Adresses	Logements accessibles	Logement aménagé ou équipé
France Habitation <i>(pas de réponse reçue)</i>	1 rue Pierre de Coubertin	Aucun	Aucun
Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis	51 avenue des Fauvettes <i>(14 logements)</i>	Pas d'accès adapté au pied de l'immeuble <i>(travaux pour une rampe d'accès en 2017)</i>	Aucun
Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis	10 avenue Jean Jaurès <i>(24 logements)</i>	Aucun	Aucun
Les Estudines	44 bd Gallieni <i>(114 logements)</i>	Tous	18 studios équipés et meublés (~25m <sup>2</sup> ) adaptés PMR (3 par étage), répartis du 1 <sup>er</sup> au 6 <sup>ème</sup> étage, à raison de 3 par étage (accès extérieur PMR depuis le boulevard Gallieni)
OGIF	15 chemin de Meaux <i>(120 logements)</i>	Aucun	Aucun
Batigère	1 allée des Nyvards <i>(44 logements)</i>	Aucun (pente des rampes d'accès > 5%) <i>travaux à venir 2017/2018</i>	Aucun
Batigère	11 rue des Morands <i>(44 logements)</i>	Aucun (pente des rampes d'accès > 5%) <i>travaux à venir 2017/2018</i>	Aucun
Batigère	2 rue des Hersiers <i>(44 logements)</i>	Aucun (pente des rampes d'accès > 5%) <i>travaux à venir 2017/2018</i>	Aucun
Antin résidence Résidence Marne Gallieni	2 avenue Michel Debré <i>(94 logements)</i>	Tous	Les travaux d'adaptation sont réalisés dans les logements, à la demande des locataires et en fonction de leurs besoins. A ce jour aucuns travaux entrepris.

Arpej – résidence André Devambeiz	4 avenue Michel Debré <i>(150 logements)</i>	Pas d'accès adapté au pied de l'immeuble <i>(travaux en cours)</i>	12 studios équipés et adaptés PMR (~23m <sup>2</sup> ) à raison de 2 par étage
Novigere	Les Renouillères <i>(306 logements)</i>	73 logements	Aucun
Novigere	Michel Debré <i>(70 logements)</i>	70 logements	Aucun
Novigere	Edgar Quinet <i>(42 logements)</i>	Aucun	Aucun
Effidis (studefi)	Résidence Gallieni 1 2 bis rue Raspail <i>(230 logements)</i>	Tous	230 logements adaptés PMR
Effidis (studefi)	Résidence Gallieni 2 33 Bd Gallieni <i>(267 logements)</i>	Tous	267 logements adaptés PMR
Soliha Est parisien	Résidence Le Plaisant 29 bis rue Pasteur <i>32 logements (23 chambres sans cuisine, 8 T2 et 1T3)</i>	Travaux d'accessibilité prévus courant 2017	1 logement adapté PMR (courant 2017)
<b>TOTAL</b>		<b>848 logements accessibles</b>	<b>527 logements adaptés à ce jour</b>

## Initiatives de la municipalité en dehors des ERP, des transports et de la voirie

### Vie culturelle :

#### ✓ Ciné-ma différence :

Suite au vote unanime du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2014, la Ville de Neuilly-Plaisance a été la première commune de Seine-Saint-Denis à mettre en œuvre des séances de « Ciné-ma différence », en collaboration avec l'association du même nom. Pour mémoire, ce dispositif permet aux personnes en situation de handicap, souvent éloignées des loisirs culturels faute d'adaptation de ceux-ci à leurs difficultés, d'assister à un moment de distraction, de détente et de convivialité.

Ce concept de séances de cinéma s'adapte au plus grand nombre (accessibilité pour tous, son limité pour préserver les oreilles très sensibles, diminution progressive de la lumière avant la projection, sous-titrage du film ou du dessin animé). Les séances, au tarif de 3 euros, sont ouvertes à tout public et ont lieu le premier samedi de chaque mois hors mois d'août (soit 11 séances par an environ), au Cinéma La Fauvette, avec notamment des places accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des bénévoles issus de la société civile, ou du personnel communal volontaire, assurent l'accueil des spectateurs, les informent et peuvent assister les accompagnants de personnes en situation de handicap.

Les appels à volontaires ont été effectués auprès du personnel communal et auprès des Nocéens (juillet 2014 auprès du personnel communal, janvier 2015 et mars 2016 au sein des Echos de Neuilly-Plaisance). Au cours de l'année 2016, une vingtaine de bénévoles se sont relayés au cours des onze séances qui ont eu lieu, à raison de six bénévoles par séance.

Des programmes annonçant ces séances sont affichés au sein des bâtiments communaux et des panneaux d'information de la Ville avec diffusion sur le site internet et sur les journaux électroniques. Des affiches sont adressées également aux services accueillant du public ou figurent au sein des bâtiments communaux (maison des associations, par exemple). Egalement, des éléments de communication sont distribués au collège Jean Moulin, à la Maison d'Accueil Spécialisée de Neuilly-Plaisance, à la résidence des Pins, au Centre Municipal de Santé, à l'Institut Médico-Educatif de Rosny-sous-Bois et à l'association ARPEI de Gagny.

Le dispositif remporte du succès et accueille des spectateurs en situation de handicap (tous handicaps).

Séances 2016	Film diffusé	Nombre de spectateurs
09-janv	Un+Une de Claude Lelouch	58 spectateurs
06-févr	Oups! J'ai raté l'arche (film d'animation)	52 spectateurs
12-mars	Joséphine s'arrondit	14 spectateurs
02-avr	Les Saisons	50 spectateurs
07-mai	Fatty se déchaîne	aucun spectateur*
04-juin	Le livre de la jungle	25 spectateurs
02-juil	Alice de l'autre côté du miroir (film d'animation)	34 spectateurs
10-sept	Comme des bêtes (film d'animation)	50 spectateurs
01-oct	Un petit boulot	13 spectateurs
05-nov	Les aventures de Itzel et Sonia (film d'animation dans le cadre du festival du film mexicain)	16 spectateurs
03-déc	Les oiseaux de passage	6 spectateurs
	<b>Total</b>	<b>318 spectateurs</b>

\* Pont de l'ascension et premier week-end de très beau temps.

✓ **Bibliothèque :**

A la demande renouvelée de l'IME de Rosny-sous-Bois, suite à une première expérience réussie au cours de l'année scolaire 2015-2016, la Bibliothèque Guy de Maupassant accueillera en 2016-2017 durant une matinée, chaque première semaine des vacances scolaires, un groupe de jeunes autistes pour une lecture de contes (dates prévues : 20/12/2016, 09/02/17 et 06/04/17).

**Vie pratique :**

✓ **Aménagement de stationnement :**

45 places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap (suppression de 4 places et création de 4 autres places durant l'année 2016, sur demande des riverains) :

2 et 5 avenue Aristide Briand

23 et 24 bis rue Henriette Savaète

41 et 44 avenue Carnot

26 rue d'Estienne d'Orves

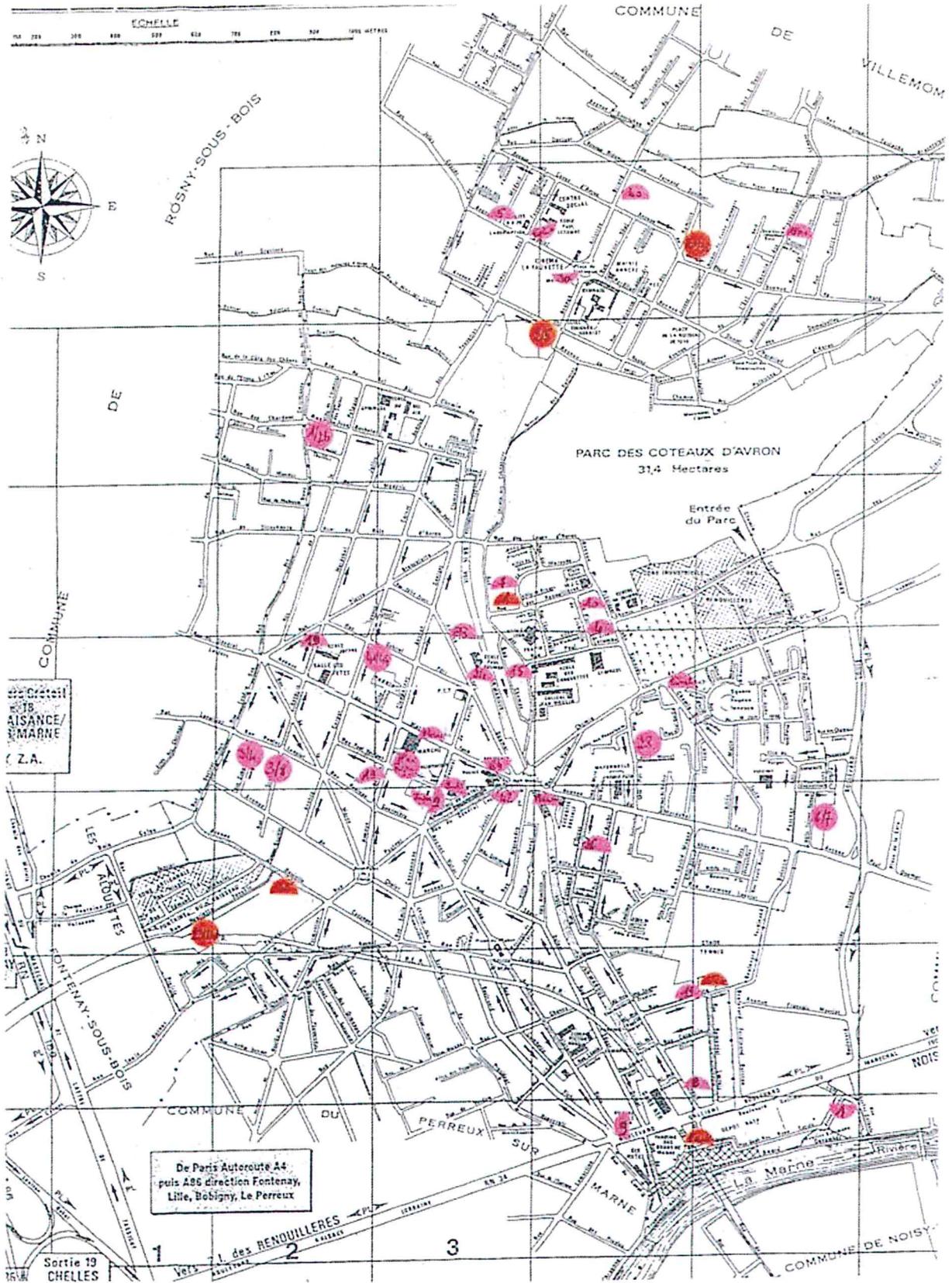
Vous trouverez ci-dessous, l'emplacement de celles-ci ainsi qu'une carte les répertoriant à Neuilly-Plaisance :

ADRESSES	NOMBRE DE PLACES	OBSERVATIONS
40 avenue Aristide Briand	1	Stationnement unilatéral fixe
Avenue des Fauvettes (à côté de l'église)	1	Stationnement unilatéral fixe
5 avenue Daniel Perdrigé	1	Stationnement unilatéral fixe
10 rue Pierre de Coubertin	1	Stationnement unilatéral fixe
4 rue Pierre de Coubertin	1	Stationnement unilatéral fixe
7 rue des Morands	1	Stationnement unilatéral fixe
Chemin de Meaux (face au cimetière)	1	Stationnement unilatéral fixe
28 rue du 8 Mai 45	2	Stationnement unilatéral fixe
Place Jean Mermoz (parking VLI)	1	Stationnement unilatéral fixe
42 rue du Général Leclerc	1	Stationnement unilatéral fixe
1 et 9 avenue Joffre	1	Stationnement alterné
38 avenue Paul Doumer	1	Stationnement unilatéral fixe
24 avenue Paul Doumer	1	Stationnement unilatéral fixe
Parking Intermarché	1	Stationnement unilatéral fixe
Parking du marché du Centre (côté Foch)	1	Stationnement unilatéral fixe
Place de la République	2	Stationnement unilatéral fixe
5 et 7 allée Etienne Dumont	1	Stationnement alterné
Rue Charles Cathala (crèche BDM)	1	Stationnement unilatéral fixe
Place Montgomery	1	Stationnement unilatéral fixe
9 boulevard Galliéni	1	Stationnement unilatéral fixe
8 rue Raspail	1	Stationnement unilatéral fixe

19 Rue Marguerite (Stade)	1	Stationnement unilatéral fixe
Parking du Stade	1	Stationnement unilatéral fixe
8/10 rue du Général de Gaulle (ex parking communal)	1	Stationnement unilatéral fixe
15 rue des Champs	1	Stationnement unilatéral fixe
64 avenue du Maréchal Foch	2	Stationnement unilatéral fixe
1 et 2bis rue Jean Bachelet	1	Stationnement alterné
29 et 38 avenue des Ramiers	1	Stationnement alterné
3 et 8 rue Gaston	1	Stationnement alterné
19 avenue Georges Clémenceau	1	Stationnement unilatéral fixe
30 avenue Daniel Perdrigé	1	Stationnement unilatéral fixe
1 rue des Morands	1	Stationnement unilatéral fixe
3 et 4 rue Simone Bigot	1	Stationnement alterné
2 et 5 avenue Aristide Briand	1	Stationnement alterné
23 et 24bis rue Henriette Savaëte	1	Stationnement alterné
41 et 44 avenue Carnot	1	Stationnement alterné
26 rue d'Estienne d'Orves	1	Stationnement unilatéral fixe
35 avenue Danielle Casanova	3	Stationnement unilatéral fixe
18 bis chemin des Processions	1	Stationnement unilatéral fixe
9 rue du Général de Gaulle (pharmacie)	1	Stationnement unilatéral fixe
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>45</b>	

# PLAN DE SITUATION DES PLACES DE STATIONNEMENT « PMR » SUR LA COMMUNE

1<sup>er</sup> décembre 2016



Liste des établissements et commerces accessibles (secteur privé)

	SOCIETE	ACTIVITE	ADRESSE
1	BRED	BANQUE	21 rue Charles de Gaulle
2	CABINET GALLIENI	AGENCE IMMOBILIERE	29 boulevard Gallieni
3	CITROEN BUGNOT	DISTRIBUTEUR REPARATEUR AGREE	130 avenue du Maréchal Foch
4	CREDIT MUTUEL	BANQUE ET ASSURANCES	22 boulevard Gallieni
5	FEELIGNE	CONSEIL EN DIETETIQUE	11 avenue Danielle Casanova
6	JITASE - INTERMARCHE	GRANDE DISTRIBUTION	24 rue Paul Vaillant Couturier
7	LA VIE BIO	PRODUITS ALIMENTAIRES BIO	42, avenue Georges Clemenceau
8	LCL	BANQUE	39 avenue du Maréchal Foch
9	LCL	BANQUE	16 boulevard Gallieni
10	L'ORANGE BLEUE	CLUB DE REMISE EN FORME	2 rue Vincent Van Gogh
11	NICOLAS	CAVISTE	34 bis avenue du Maréchal Foch
12	OFFICE NOTARIAL	NOTAIRE	19 rue Paul Vaillant Couturier
13	ROSAPOULE (LEONIDAS)	CONFISERIE - CHOCOLATERIE	47 avenue du Maréchal Foch
14	SOCIETE GENERALE	BANQUE	14 rue du Général de Gaulle
15	SYL OPTIC	OPTIQUE	44 avenue du Maréchal Foch
16	Muriel LEPPERT ESTHETIQUE	ESTHETIQUE	40 bis rue Danielle Casanova
17	AUX DELICES DE PLAISANCE	ARTISAN BOULANGER	19 rue du Général de Gaulle
18	Cabinet CHIROPRACTIQUE	CHIROPRACTEUR	59 avenue du Maréchal Foch
19	SEGM RENAULT	VENTE REPARATION AUTO	3 chemin de Meaux

(Source : UCEAI+)

## Propositions et Discussion

Un recensement de la signalétique verticale de la Ville a été effectué. Une étude en vue d'installer une signalétique adaptée est en cours d'étude et de chiffrage (panneaux, pictogrammes) pour indiquer les emplacements des principaux bâtiments administratifs (Mairie, CCAS, Centre Municipal de Santé...) et des structures de loisirs (cinéma, bibliothèque, piscine, stade...). Le projet sera envoyé aux membres de la Commission pour avis avant toute commande.

Il est également envisagé l'installation d'un système de boucle à induction magnétique au Cinéma La Fauvette (dispositif de transmission audio par voie magnétique). La Ville a pris bonne note que la commission suggérait qu'il s'agisse de systèmes portatifs individuels.

Il est à noter que la Ville vient d'engager M. MAPOULA, architecte spécialisé notamment dans le domaine de l'accessibilité, afin de seconder M. LETROU, responsable adjoint des services techniques en charge des bâtiments.

**Ad'AP**

**VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE  
LISTE DES ETABLISSEMENTS OU DES INSTALLATIONS  
SUR LA PERIODE 1 DE TROIS ANNEES (2016-2017-2018)**

Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement	Classement sécurité incendie	Estimation financière de la mise en accessibilité	Année de réalisation des travaux
Groupe Scolaire du Centre	29-31, rue du Général Leclerc 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	39 000,00 €	Effectué
Maternelle Paul Letombe	44, avenue des Fauvettes 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	10 296,00 €	Effectué
Maternelle Foch	91-93, avenue du Maréchal Foch 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	15 912,00 €	2018
Cinéma « La Fauvette »	21, avenue Daniel Perdrigé 93360 Neuilly-Plaisance	Type L 4 <sup>ème</sup> Catégorie	3 800,00 €	Effectué
Bibliothèque	11, rue du Général De Gaulle 93360 Neuilly-Plaisance	Type S 4 <sup>ème</sup> Catégorie	42 120,00 €	2017
Maison des Associations	13, avenue du Maréchal Foch 93360 Neuilly-Plaisance	Type L 5 <sup>ème</sup> Catégorie	6 552,00 €	2018
Marché du Plateau d'Avron	Place Stalingrad 93360 Neuilly-Plaisance	Type M 5 <sup>ème</sup> Catégorie	936,00 €	Effectué
Centre Social d'Avron	46, avenue des Fauvettes 93360 Neuilly-Plaisance	Type W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	20 872,00 €	2017
Parc des Coteaux d'Avron	93360 Neuilly-Plaisance	IOP	936,00 € (demande de dérogation jointe)	Effectué
Groupe scolaire Bel Air	11, rue du Jean Bachelet 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	66 456,00 €	2018
Mille Club des Renouillères	Avenue du Président Kennedy 93360 Neuilly-Plaisance	Type L 4 <sup>ème</sup> Catégorie	14 040,00 €	2017
<b>Total estimation financière Période 1 :</b>			<b>220 920,00 €</b>	

**VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE**  
**LISTE DES ETABLISSEMENTS OU DES INSTALLATIONS**  
**SUR LA PERIODE 2 DE TROIS ANNEES (2019-2020-2021)**

Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement	Classement sécurité incendie	Estimation financière de la mise en accessibilité
Groupe Scolaire Edouard Herriot (primaire)	32-36, avenue Daniel Perdrigé 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	42 120,00 €
Groupe Scolaire Victor Hugo	36, avenue Victor Hugo 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	128 232,00 €
Réfectoire de l'école Victor Hugo	36, rue Edgar Quinet 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	6 084,00 €
Annexe Victor Hugo	17 ter, avenue Victor Hugo 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	7 488,00 €
Maternelle Léon Frapié	Rue Léon Frapié 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	28 080,00 €
Crèche du Centre	2, rue du Général De Gaulle 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	15 912,00 €
Multi-accueil	Rue des Renouillères 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 5 <sup>ème</sup> Catégorie	2 808,00 €
Centre de Loisirs des Renouillères	Chemin des Renouillères 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 5 <sup>ème</sup> Catégorie	11 232,00 €
MCJ	Rue des Renouillères 93360 Neuilly-Plaisance	Type R, L, X 3 <sup>ème</sup> Catégorie	18 720,00 €
Salle des Fêtes	11, avenue du Maréchal Foch 93360 Neuilly-Plaisance	Type L 3 <sup>ème</sup> Catégorie	39 000,00 €
Commerce	54, avenue du Maréchal Foch 93360 Neuilly-Plaisance	Type M 5 <sup>ème</sup> Catégorie	5 616,00 €
Gymnase du Bel Air	Rue du Bel Air 93360 Neuilly-Plaisance	Type X 4 <sup>ème</sup> Catégorie	37 440,00 €
SEPV	30, rue des Cahouettes 93360 Neuilly-Plaisance	Type W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	15 000,00 €
Poste de la Police Municipale	Rue des Renouillères 93360 Neuilly-Plaisance	Type W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	4 680,00 €
<b>Total estimation financière Période 2 :</b>			<b>362 412,00 €</b>

**PROJET D'Ad'AP**  
**VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE**  
**LISTE DES ETABLISSEMENTS OU DES INSTALLATIONS**  
**SUR LA PERIODE 3 DE TROIS ANNEES (2022-2023-2024)**

Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement	Classement sécurité incendie	Estimation financière de la mise en accessibilité
Maternelle Paul Doumer	28, avenue Paul Doumer 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	28 080,00 €
Ecole Joffre	16, avenue du Maréchal Joffre 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	56 160,00 €
Groupe Scolaire des Cahouettes	Rue Paul Letombe 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 4 <sup>ème</sup> Catégorie	149 760,00 €
Mairie Annexe	2, rue Xavier Gout 93360 Neuilly-Plaisance	Type W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	24 336,00 €
Trésor Public + Service Urbanisme	4, rue du Général de Gaulle 93360 Neuilly-Plaisance	Type W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	29 016,00 €
Bureau de Poste (annexe)	43, avenue Daniel Perdrigé 93360 Neuilly-Plaisance	Type W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	2 000,00 €
Poste de la Police Nationale	62, avenue du Maréchal Foch 93360 Neuilly-Plaisance	Type W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	2 433,00 €
Local Croix Rouge	3 bis, chemin de Meaux 93360 Neuilly-Plaisance	Type W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	8 424,00 €
Foyer de l'amitié	12, rue du Général de Gaulle 93360 Neuilly-Plaisance	Type L + W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	12 168,00 €
Bureaux et Garage Municipal	6 bis, rue du Général de Gaulle 93360 Neuilly-Plaisance	Type W 5 <sup>ème</sup> Catégorie	2 808,00 €
CMS, CCAS et Local Aide-ménagère	33, rue du Général Leclerc 93360 Neuilly-Plaisance	Type U 5 <sup>ème</sup> Catégorie	15 912,00 €
Cimetière	23, chemin de Meaux 93360 Neuilly-Plaisance	IOP	29 952,00 €
Atelier 44	24 bis, rue du Général de Gaulle 93360 Neuilly-Plaisance	Type R 5 <sup>ème</sup> Catégorie	18 720,00 €
Gymnase Saluden	Rue des Renouillères 93360 Neuilly-Plaisance	Type X 3 <sup>ème</sup> Catégorie	39 312,00 €
Stade Municipal et Bureaux	Rue Marguerite 93360 Neuilly-Plaisance	Type X 5 <sup>ème</sup> Catégorie	126 360,00 €
Eglise	Place Jules Ferry 93360 Neuilly-Plaisance	Type V 5 <sup>ème</sup> Catégorie	2 340,00 €
Terrain de Pétanque (y compris vestiaires + sanitaires)	13, Chemin de Meaux 93360 Neuilly-Plaisance	IOP	17 784,00 €
Commerce	4 ter, boulevard Gallieni 93360 Neuilly-Plaisance	Type M 5 <sup>ème</sup> Catégorie	2 000,00 €
Studio de Musique	Place Montgomery 93360 Neuilly-Plaisance	Type L 5 <sup>ème</sup> Catégorie	11 232,00 €
<b>Total estimation financière Période 3 :</b>			<b>578 797,00 €</b>

## DEROGATION OBTENUE LE 05/02/2016

Lieu concerné : Parc du Plateau d'Avron

Monsieur le Préfet,

Pour faire suite à la législation en matière d'Accessibilité aux Personnes Handicapées, je vous prie de trouver ci-après une demande de dérogation.

A l'emplacement d'anciennes carrières de gypse comblées par des matières inertes au début des années 90, c'est un parc de 31,4 hectares qui a ouvert ses portes le 31 décembre 1999.

Ce site a été aménagé de manière à maintenir des milieux naturels variés (clairières, boisements, haies...) tout en créant des espaces dédiés aux loisirs et à la détente (prairie de 2 ha, pistes piétonnes et cyclables, aires de jeux et de pique-nique, mobiliers urbains, espaces de liberté pour chiens, signalétiques...), l'objectif étant de favoriser une cohabitation entre l'accueil du public et la préservation du patrimoine naturel.

Cependant, les portes Sud qui mènent à la prairie et différents espaces par divers chemins pentus représentent un dénivelé moyen de 40 m.

Etant dans l'impossibilité technique de proposer une solution pérenne de type rampe afin de permettre un accès aux personnes à mobilité réduite, la commune sollicite une dérogation au titre de l'accessibilité (Article R 111-19-10 du Code de la construction et de l'habitation).

Au titre des mesures compensatoires, la commune s'engage à rendre facilement repérable par une enseigne signalétique facilement lisible les entrées du parc.